



Regroupement familial d'un mineur vers un/ des parent(s)

Tous les demandeurs doivent se présenter **personnellement** auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

Set 1	Set 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	acte de naissance de l'enfant légalisé par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, reconnaissance de paternité valide en Allemagne et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'exercice de l'autorité parentale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte de mariage des parents légalisé par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, jugement de divorce et décision du tribunal compétent statuant que le parent est l'unique détenteur du droit de garde (légalisée et traduite en langue allemande) <u>ou</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte de décès du parent, légalisé par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le regroupement des mineurs de 16-18 ans vers un parent non- allemand, attestation des connaissances de la langue allemande au niveau C1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie du passport ou carte d'identité de l'enfant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation de résidence du parent en Allemagne (Meldebescheinigung)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie du titre du séjour du parent , si disponible

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.